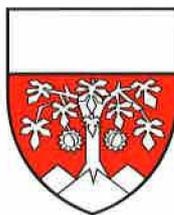


Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffe municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

Billet du syndic

Un changement à la Municipalité

La Municipalité que vous avez élue le 12 mars est entrée en fonction le 1^{er} juillet. Je ne reviens pas sur son organisation, que j'ai déjà présentée dans le 4 Coins du Mont du mois de mai. Je rappelle que M. Charles Bratschi n'a pas souhaité un renouvellement de son mandat. Il est remplacé par M. Michel Amaudruz.



M. Charles Bratschi est entré à la Municipalité le 1^{er} avril 1996, en remplacement de M. Jean-Jacques Belet. Durant les 10 ans qu'il a passé à l'Exécutif communal, M. Bratschi a conduit

d'importants dossiers, dont les principaux sont: la construction du Collège Martines, celle du bâtiment du feu, la transformation de la maison villageoise du Grand-Mont et la mise en route de la construction des locaux de voirie à Manlout. Ses connaissances professionnelles, lui ont été grandement utiles dans la maîtrise des dossiers dont il avait la responsabilité.



M. Michel Amaudruz est originaire du Mont. Après sa scolarité obligatoire et le gymnase, il a obtenu en 1981, un diplôme d'ingénieur agronome, à l'École Polytechnique Fédérale de Zurich.

Après quelques années d'enseignement agricole à Fribourg et à Marcelin, il travaille actuellement à temps partiel en tant que collaborateur scientifique à AGRIDEA-Lausanne. Cette entreprise s'occupe du développement de l'agriculture et de l'espace rural. Il est responsable de la formation d'adultes en Suisse romande, dans les problèmes de cultures végétales et de fertilisation.

Parallèlement à cette activité, il cultive le domaine familial, situé à la route du Jorat où il produit des fruits, des légumes et pratique la vente à la ferme. Il est membre du comité du Syndicat des Améliorations Foncières du Mont depuis 1997 et le préside depuis 2000.

Changement au Greffe municipal

Engagé comme Secrétaire municipal le 1^{er} avril 1971, **M. Christian Frioud** a souhaité prendre sa retraite le 30 juin de cette année.

Au moment de son engagement, M. Frioud devait assumer pratiquement toutes les tâches de l'Administration communale, telles la tenue du rôle civique, celles du rôle de l'impôt, effectuer différents recensements, s'occuper de la partie administrative de la police des constructions, tenir l'Office communal du logement et du contrôle des prix, ainsi que s'occuper des œuvres sociales. A cette époque, la Commune comptait environ 2'800 habitants. Il était en quelque sorte l'homme à tout faire de la Municipalité. Doué d'une excellente mémoire, il était toujours à

même de retrouver un renseignement ou un document dont la Municipalité avait besoin.

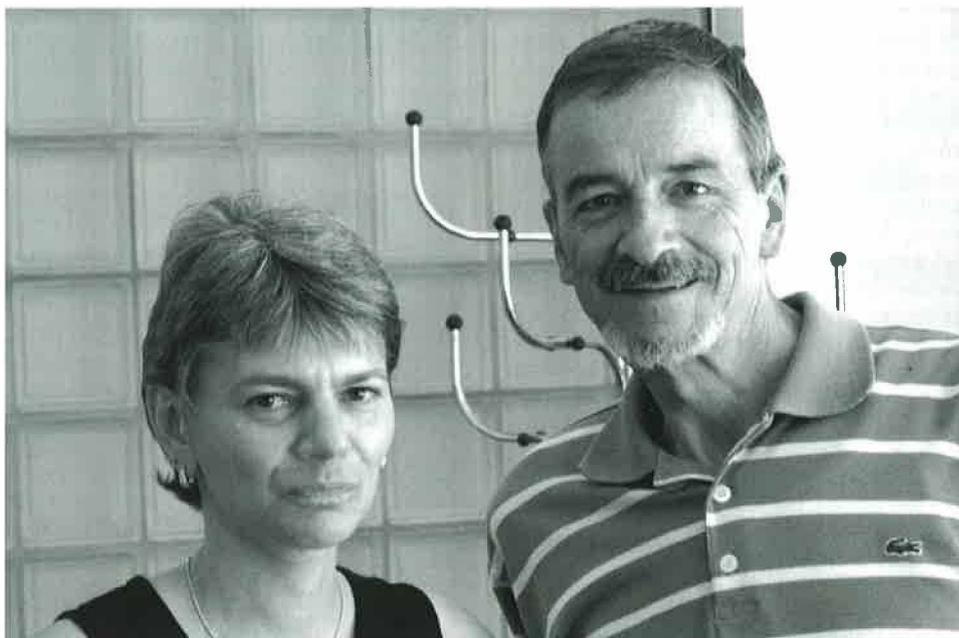
Durant ces 35 ans d'activité, M. Frioud a pris part à plus de 1'700 séances de Municipalité et en a rédigé les procès-verbaux et la correspondance. Cela totalise environ 12'000 pages rien que pour les procès-verbaux.

Pour succéder à M. Frioud, la Municipalité a désigné **Mme Josika Freymond**, qui était sa collaboratrice depuis le 1^{er} avril 2000.

Après sa scolarité, Mme Freymond a accompli un apprentissage d'employée de commerce à la Vaudoise assurances, couronné par un CFC. Depuis son engagement au Greffe municipal, elle a participé à tous les travaux de ce service qu'elle maîtrise parfaitement.

A MM. Bratschi et Frioud, je réitère mes vœux pour une longue et heureuse retraite. Je souhaite à Mme Freymond et à M. Amaudruz de rencontrer beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles activités au service de la population de la Commune du Mont-sur-Lausanne.

*Daniel Grosclaude
Syndic*



Mme Josika Freymond et M. Christian Frioud

Reflets du Législatif

Trois séances officielles au programme du Législatif montain en ce premier semestre 2006 qui marque le terme de la législature en cours. Siégeant comme à l'accoutumée sous la présidence de M. Gérard MOJON et en présence de la Municipalité, les membres du Conseil communal se sont donc réunis respectivement les 22 mai, 19 et 26 juin.

Séance du 22 mai

Succession de Feue Mme Yvonne Gaberell

En 1972, Mme Yvonne Gaberell, propriétaire d'un domaine agricole au lieu-dit En Fontanney-Dessus proposait à la Municipalité de l'époque de procéder à l'acquisition d'une superficie de terrain et forêt de près de 100'000 m² située en zone communale sans affectation spéciale. Après étude, l'Exécutif acceptait les conditions de cette offre et présentait au Législatif plusieurs préavis visant à l'obtention des autorisations de procéder à cette acquisition par lots successifs. Dans le même temps, Dame GABERELL élaborait un pacte successoral définissant le legs qu'elle souhaitait faire en faveur de la Commune au jour de son décès.

Suite au décès de Mme Gaberell intervenu le 30 octobre dernier et en vertu des dispositions du Règlement du Conseil communal qui stipulent qu'il appartient au Législatif de délibérer de l'acceptation de legs et donations, celui-ci s'est penché sur l'interprétation du pacte successoral précité. A l'examen du document présenté par la Municipalité, l'organe délibérant décide d'accepter le legs résultant de cette succession et de ratifier la Convention intervenue entre les héritiers légaux de la défunte et la Commune du Mont.

Politique générale de stationnement

La politique lausannoise restreignant le stationnement en ville, conduit de nombreux pendulaires à changer leurs habitudes en s'installant sur nos parkings communaux au détriment des usagers des commerces et des travailleurs locaux qui peinent, certains jours, à trouver des places. Ces constatations ont contraint la Municipalité à définir une politique de gestion des parkings accessibles au public. Ce concept repose sur une définition claire du type d'usagers souhaités dans chaque zone en délimitant les durées de stationnement. L'objectif vise à permettre aux usagers de pouvoir stationner à proximité de leurs activités dans les différentes zones de la Commune tout en laissant un certain nombre de possibilités de parage aux pendulaires et assimilés. Soumis à la détermination du Conseil, c'est à l'unanimité que le projet de politique de stationnement est approuvé par l'organe délibérant.

Création de places de parc sur la route de Coppoz et construction de deux collecteurs EU et EC

Afin de créer les 42 places supplémentaires nécessaires à l'application de sa nouvelle politique de stationnement, l'Exécutif communal propose de prolonger la zone de stationnement jusqu'au bout de l'allée de l'Eglise, côté Petit-Mont, en gardant le principe des places alternées en grilles gazon. Conformément au concept évoqué ci-dessus, 22 places balisées en zone blanche avec disque 2 h 00 seront destinées aux clients des commerces, de l'Administration, du marché et cérémonies à l'église, les places restantes, toujours balisées en zone blanche mais avec un disque de 12 h 00, faciliteront le parage des pendulaires et utilisateurs de bus.

Eu égard aux différents dysfonctionnements signalés sur le réseau d'assainissement des eaux de la route de Coppoz, la Municipalité propose de profiter des travaux précités pour remplacer le collecteur unitaire de maigre diamètre et en mauvais état par deux collecteurs en séparatif le long de la chaussée.

Après examen du préavis qui lui est présenté, le Conseil accorde à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de réaménagement et d'éclairage de la route de Coppoz en lui octroyant un crédit de **Fr. 195'832.-** ainsi que les travaux de reconstruction des collecteurs sous la route de Coppoz en lui accordant un crédit de **Fr. 190'500.-**.

Chalet-aux-Bœufs-d'En-Bas Assainissement et adduction d'eau

Le Hameau du Chalet-aux-Bœufs d'En-Bas, sis en zone agricole, est constitué d'une ferme avec dépendance et de 3 autres bâtiments. Non raccordées au réseau de collecteurs communaux, ces 4 bâtisses évacuent leurs eaux usées dans des fosses individuelles. Leur approvisionnement en eau potable diffère selon la construction: l'une est alimentée par une source privée, la seconde est servie par une prise d'eau sur un captage de la ville tandis que les 2 autres propriétés sont branchées sur le trop-plein d'une chambre de captage.

La mise à l'enquête de l'agrandissement d'un des bâtiments et la mise hors service d'une chambre d'alimentation d'eau, incitent la Municipalité à rechercher des synergies entre la mise en conformité du réseau d'assainissement et l'alimentation en eau potable (et de défense incendie) de ce secteur, objet du préavis soumis au Législatif. Les délibérations de celui-ci le conduisent à accorder à la Municipalité l'autorisation d'entreprendre les travaux de construction d'un système d'évacuation des eaux usées et celui d'adduction en eau potable du Chalet-aux-Bœufs d'En-Bas en lui octroyant les montants respectifs de **Fr. 140'000.-** (HT) et **Fr. 48'000.-** (TTC).

Modification de l'art. 29 du Règlement communal sur le SDIS du 4 juin 1997

La réglementation actuellement en vigueur date de 1997. Sa base de tarification doit être réactualisée en regard du nombre de sinistres pour lesquels notre Corps des sapeurs-pompiers est appelé à intervenir.

Le Législatif ratifie la modification de l'art. 29 «Frais d'intervention» et accepte les montants des taxes et tarifs relatifs proposés dans le préavis présenté par la Municipalité.

Demandes de naturalisation suisse et vaudoise

Les élus accordent la bourgeoisie de notre Commune à:

- **Mme Versavia Sedo**, d'origine roumaine;
- **Mme Maria-Celia Lopez Ortega et son fils Alexandre**, d'origine espagnole.

Séance du 19 juin

Approbation des plans de quartier repris à l'intérieur du périmètre du Syndicat d'améliorations foncières: Valleyre, Montenailles, les Echelettes, Pernessy, La Croix Nord, Champs d'Aullie, Côte-à-la-Gruz, Etavez-Devant, La Pliauliausaz, La Grange de Montricher, La Croix.

Exceptionnellement précédée de deux soirées d'information animées par les professionnels et spécialistes de ces projets, cette séance est exclusivement consacrée à l'examen du vaste objet cité en titre. Une Commission ad hoc qui suit depuis 2003 les travaux liés à cet important dossier présente un rapport favorable engageant vivement l'assemblée à adopter le préavis présenté. C'est ensuite séparément que le Président du Conseil soumet à la détermination du Conseil les onze plans de quartier et leurs règlements respectifs. Ceux-ci sont approuvés par l'organe délibérant qui adopte également les propositions de réponses de la Municipalité aux interventions enregistrées dans le cadre de l'enquête publique.

Séance du 26 juin

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2005

Après avoir entendu le rapport de la Commission de gestion et examiné le préavis y relatif, le Conseil accepte le rapport de la Municipalité sur la gestion 2005 tel que présenté et compte tenu des remarques faites dans le rapport de la Commission susmentionnée.

Comptes communaux 2005

Suivant les recommandations de la Commission des finances et après avoir passé en revue le préavis présenté par l'Exécutif communal, le Législatif adopte les comptes de l'année 2005 et la répartition de l'excédent de recettes tels que ventilés.

La secrétaire du Conseil
Nicole Pétermann

De la Municipalité

Cérémonie d'assermentation et d'installation des Autorités communales

Le Mont-sur-Lausanne
mercredi 14 juin 2006, 17h 00

Rassemblés sur la Place du Petit-Mont par une magnifique fin de journée chaude et ensoleillée, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif ainsi que les Conseillers communaux élus lors des élections communales du dimanche 12 mars 2006, se sont rendus en cortège au Temple, précédés par l'Union Instrumentale du Mont et M. Jacques Nicod, Préfet du district de Lausanne, entouré des bannières communale et cantonale.

Christian Heyraud, Pasteur, salue l'Assemblée, à laquelle il apporte le message de l'Eglise et de la Paroisse.

M. le Préfet prend ensuite la parole afin de procéder à l'assermentation des membres du Conseil communal, de la Municipalité et de M. Daniel Grosclaude, Syndic.

M. Philippe Chappuis, Huissier du Conseil, nommé Maître de cérémonie pour la circonstance signale que l'installation du Bureau du Conseil se déroulera à la Grande salle, Place du Petit-Mont, sous la présidence de M. Jacques Nicod, Préfet du district de Lausanne.

M. Gérard Mojon est réélu Président du Conseil pour l'année 2006-2007. Mme Nicole Pétermann est également réélue au poste de Secrétaire du Conseil communal. Applaudissements et félicitations confirment ces deux élections.

M. le Préfet déclare les Autorités communales du Mont régulièrement installées pour la Législature 2006-2011 et invite M. le Président Gérard Mojon à poursuivre les travaux de dite Assemblée, pour l'élection des autres membres du Bureau. Sont élus:

- **1^{er} Vice-président:**
M. Jacques Marchand
- **2^e Vice-président:**
M. Daniel Besson
- **Scrutateurs:**
M. Michel Chardonnens
M. Jean-Michel Vuilliamenet
- **Scrutateurs suppléants:**
Mme Marianne Passard
M. Eric-Alfred Menétréy
- **Huissier:**
M. Pierre-André Jan.

A cette occasion, M. Philippe Chappuis est remercié et félicité pour tout le travail accompli durant les deux dernières législatures, tous nos vœux l'accompagnent pour une longue et heureuse retraite.

Nous devons encore procéder à l'élection d'un délégué et délégué suppléant pour l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis. M. André Guex a été reconduit par la Municipalité dans sa fonction de membre du Conseil Intercommunal pour la nouvelle législature. M. Martial Grin est élu en tant que délégué et M. Roger Ansermot en tant que délégué suppléant.

Il appartient alors à **M. le Président Gérard Mojon** de s'adresser à l'assemblée. Il remercie pour l'ensemble des membres du Bureau sortants, ainsi que tous les élus pour leur engagement en faveur des affaires communales. Il évoque ensuite le temps que les Conseillers consacrent aux séances, aux commissions permanentes, aux scrutins, cela ne paraît pas énorme, mais c'est sans compter les répétitions de fanfare, de chant, de gym.: lesquels mis bout à bout: « Prend du temps ». Il soulève ensuite une remarque qui dit que le Conseil communal n'a pas grand-chose à dire, il se défend de cette affirmation en relevant que si autant de préavis sont acceptés, c'est parce qu'entre autres, le jeu des accords et des concessions n'a pas lieu d'être, chacun regardant l'intérêt de l'ensemble avant l'intérêt particulier. Si nécessaire, le Règlement du Conseil permet de faire usage de certains droits tels qu'interpellations, motions, etc. Pour conclure, M. le Président rappelle que le rôle d'un Municipal, d'un Conseiller est essentiel à notre système politique suisse, il est garant d'une gestion saine des affaires publiques. Il souhaite une législature 2006-2011 faite de plaisir et d'enthousiasme.

C'est au tour de **M. le Syndic Daniel Grosclaude** de prendre la parole et de rappeler que nous n'avons pas échappé aux transferts de charges du canton sur les communes, tel qu'évoqué lors de son allocation de 2001. Pour cette nouvelle législature, nous devons encore prendre en compte, l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des péréquations et des tâches (RPT), dès 2008. Il signale quelques nouveautés au niveau de la gestion communale, telles qu'une planification financière afin de déterminer un plafond d'endettement pour la durée de la législature; cet outil permettra de fixer des repères dans le temps. Il fait état de questions d'ordre scolaire qu'il y aura lieu de résoudre, notamment eu égard à l'augmentation du nombre d'élèves dans le groupement primaire et secondaire. Ce problème sera résolu par la construction d'un collège à Cugy, pour la rentrée scolaire 2008. Cette situation engendrera en temps utile, des adaptations de nos propres bâtiments scolaires. Un autre sujet d'actualité concerne la Police. Actuellement, nous avons une Convention de collaboration avec les Autorités de Cheseaux et Romanel, laquelle pourrait être étendue aux communes de Jouxten, Cugy et Morrens

ainsi qu'avec la Gendarmerie vaudoise afin de définir un Contrat de prestations. Cette nouvelle organisation, indépendante du processus « Police 2000 », pourrait entrer en vigueur en 2008. Il profite de cette occasion pour remercier M. Ch. Bratschi, entré à la Municipalité le 1^{er} avril 1996, pour les différents dossiers qu'il a assumés et menés à terme. Il termine en adressant sa reconnaissance aux hommes et aux femmes qui nous ont précédés pour le travail qu'ils ont accompli au sein des Autorités. Il souhaite que nous poursuivions tous ensemble dans cette voie, afin que nos successeurs puissent faire le même constat sur notre action.

Il appartient dès lors à **M. le Préfet Jacques Nicod**, en sa qualité de représentant du Conseil d'Etat, de clôturer cette séance d'installation des nouvelles Autorités communales, qui entreront en fonction le 1^{er} juillet 2006.

Il nous félicite pour la présente cérémonie, qui a réuni à la fois la solennité mais aussi la fantaisie, par l'assermentation au Temple, et par la présence de notre Fanfare villageoise; les particularismes locaux permettent à ce canton d'être varié, maintenons, cultivons et développons les traditions locales, notre canton n'en sera que plus riche et divers. Il poursuit en ayant la conviction que chacune et chacun d'entre nous, s'emploiera à honorer le titre de citoyenne ou citoyen actif, pour le plus grand bien de notre Commune et de ses habitants, donc aussi de notre région, de notre canton, et de notre pays à tous, nous l'avons promis.

La législature qui commence, s'annonce sous de bons auspices, elle verra des pistes nouvelles vers des collaborations, des associations, voire des régionalisations, à encourager de par notre proximité avec le district. Il ne doute pas que les excellentes relations entre nos Autorités, la Préfecture ou le Gouvernement vaudois se poursuivront et que tous ensemble nous aurons à cœur de trouver des solutions aux nombreux défis qui nous attendent.

Arrivé au terme de cette séance d'assermentation, il cite une prise de position à laquelle il adhère sans réserve: "La seule compétition valable est celle sur soi-même. Notre société doit repenser sa finalité. Pour cela, il faut réapprendre à vivre ensemble, à ne plus voir l'autre comme un concurrent ou un adversaire. Il faut repenser notre mode et notre niveau de vie. Il faut remplacer la compétition par la collaboration. Remplacer adversaire par partenaire".

Il souhaite que nos débats soient constamment animés du meilleur état d'esprit possible et que nous entrons dans la nouvelle législature pleine de nombreuses promesses et tout autant de satisfactions.

La séance est levée à 19h 20.

La secrétaire ad hoc
J. Freymond
Secrétaire mcpl adj.

Le 1^{er} août est jour de Fête nationale

Une fête qui doit le rester. Malheureusement, trop souvent les jeunes qui s'amusent avec des feux d'artifice de tous genres se blessent ou blessent des tiers. Ces blessures sont diverses, principalement les brûlures, les mutilations ou les empoisonnements du sang dus à la poudre.

Cela amène d'autres drames car très souvent les jeunes qui utilisent ces feux d'artifice n'ont pas l'âge pour utiliser de tels engins.

Pour rappel, il existe différents types de feux d'artifice:

- **Catégorie I:** les engins qui contiennent un élément pyrotechnique de faible dangerosité y compris ceux prévus pour une utilisation dans les bâtiments, (bombes de table, boules fulminantes, etc.)
- **Catégorie II:** les pièces d'artifice de faible dangerosité destinées à une utilisation à ciel ouvert dans un petit secteur, (petites fusées, petits vésumes, allumettes de Bengale, etc.) L'âge minimum pour l'utilisation est 14 ans.
- **Catégorie III:** les pièces d'artifice présentant une dangerosité modérée, destinées à une utilisation à ciel ouvert dans un large secteur (grandes fusées, grands vésumes 20 cm, etc.) L'âge minimum pour l'utilisation est 18 ans.
- **Catégorie IV:** n'est pas vendue dans le commerce.

Dans tous les cas, lors d'utilisation d'engins pyrotechniques, gardez une distance suffisante avec les gens et les bâtiments.

Comme nous le disons toujours, il vaut mieux prévenir que guérir...

Nous vous souhaitons un excellent 1^{er} août, sans accident.

Police municipale

Recrutement de patrouilleurs scolaires pour la rentrée 2006

Aujourd'hui, le trafic est très dense et pour beaucoup d'enfants, il est difficile de traverser la route. Si les patrouilleurs scolaires n'existaient pas, il y aurait certainement beaucoup plus d'accidents à proximité des établissements scolaires. En tant que patrouilleur, vous fournissez une importante contribution à la sécurité des enfants et des autres piétons. Par conséquent, et suite à la démission d'un titulaire, la Police municipale fait appel à des candidats désireux d'assumer cette tâche. Si, pour assurer ce service, un seul patrouilleur est nécessaire par passage, l'effectif est néanmoins primordial pour assurer cette tâche durant toute l'année scolaire. Il est conseillé de pouvoir compter sur plusieurs personnes afin de garantir un bon tournus (vacances, congés,

maladie). Cette demande ne s'adresse pas uniquement aux parents qui ont des enfants en âge de scolarité. Il concerne également les retraités qui ont plus de facilité à intercaler cette fonction dans leurs activités. Il s'agit d'un travail rémunéré et ceux qui l'accomplissent reçoivent préalablement une formation dispensée par le personnel de la prévention routière de la Gendarmerie vaudoise.

Les personnes intéressées par cette activité peuvent prendre contact avec le:

Commissaire R. Leder
au tél. 021 651 91 70

De nos institutions



Paroisse du Mont

Le **vendredi 8 septembre 2006** à 19h00, nous vous invitons à une soirée de **présentation Alphalive**, à la Maison de Paroisse du Mont-sur-Lausanne.

Le thème:

**Le Christianisme,
une religion ennuyeuse
et démodée?**

Chaque soirée commence par un repas à partir de 19h00. Elle se poursuit par un exposé suivi d'une discussion en petits groupes et se termine à 21h45.

- Si des questions existentielles vous préoccupent?
- Si vous vous sentez seul (e)?
- Si vous avez envie de partager avec d'autres?
- Si vous voulez approfondir vos connaissances...

Pour plus de renseignements:

- Chantal Hoegger-Romy, tél. 021 652 92 19 ou Jacky Sauvain, tél. 021 653 75 88



CMS Le Mont

Le Centre Médico-Social offre désormais aux habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville, la possibilité de prendre un repas en dehors de chez eux, dans un cadre chaleureux et convivial.

Une fois par semaine, le CMS propose à des personnes, âgées ou plus jeunes, de manger en compagnie, souhaitant favoriser ainsi contacts et échanges.

Ce projet, appelé « **Repas contact** », a démarré au mois de juin 2006. Il a reçu un accueil favorable auprès de ses participants qui ont vu un réel intérêt à pouvoir partager leur repas avec d'autres, évitant ainsi de manger seuls.

Les « **Repas contact** » s'adressent à toute personne désireuse d'y participer, occasionnellement ou régulièrement, même si elles n'ont pas la possibilité de se déplacer seules. Des transports en voiture sont organisés par le CMS, aller et retour.

Les repas ont lieu chaque jeudi:

- **Dans une salle annexe de la « Paix du Soir » au Mont-sur-Lausanne de 12h00 à 14h00.**
- Les personnes intéressées peuvent **s'inscrire auprès du CMS**, au plus tard le mercredi précédent, **jusqu'à 9h00** en précisant si elles ont besoin d'un transport.
- Les prochains « **Repas contact** » reprendront dès le jeudi 31 août.
- Le prix du repas est de **Fr. 15.-**, mais peut faire l'objet d'un aménagement de facturation.

J'accompagne un proche malade, âgé, handicapé

Nous vous transmettons, ci-dessous, les dates de nos prochaines réunions:

- **Lieu:** Centre Médico-Social (bâtiment administratif) Rte de Lausanne 16 1052 Le Mont.
- **Dates:** 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2006 9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 1^{er} mai et 5 juin 2007

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter

Mme Marie-Jo Magnin
Responsable de Centre
au 021 651 60 01

Nos Jubilaires

Noces d'Or

Mercredi 10 mai dernier, MM. Jean-Claude Noverraz, municipal, et C. Frioud, secrétaire soussigné, se rendaient au domicile de **Mme et M. Violette et Pierre Gavillet-Estoppey**, au ch. de la Farandole, afin de leur présenter les vœux et félicitations des Autorités communales à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage**, mariage **célébré le 1^{er} mai 1956**.

Tous deux de Peney-le-Jorat, de familles d'agriculteurs, ils se sont connus sur les bancs d'école. Il s'agissait alors de participer aux travaux de la campagne et Violette s'occupait notamment de ses 5 frères et sœurs; par la suite, elle



Mme et M. Violette et Pierre Gavillet-Estoppey

assuma un poste de vendeuse en horlogerie. Durant 37 années, et jusqu'à fin 1993, Pierre Gavillet travaille comme chauffeur auprès de la Laiterie Agricole, installée, à l'époque, au haut de la rue St-Martin (actuel Hôtel de police).

En 1948, Pierre Gavillet effectue son école de recrue, il est dragon, Escadron 3, ce qui l'incitera à garder un réel contact avec le monde du cheval, membre de la Société de dragons du Jorat. C'est volontiers qu'il rend encore de fréquents « coups de main » à la campagne où il retrouve chevaux et moutons.

Le couple, installé au Mont depuis 1956, est bien entouré, leur fille, mariée, étant maman de jumeaux, 1 garçon et 1 fille, aux études et déjà bien décidés à entreprendre de belles carrières professionnelles.

Mardi 8 juin, c'est à MM. Charles Uratschi, municipal, et C. Frioud, secrétaire, d'apporter le meilleur message des Autorités à **Mme et M. Anna et Jean-Pierre Favre-Rau**, domiciliés au ch. Champ-Soleil, à l'occasion de leur **50^e anniversaire de mariage**.

C'est en 1975 que le couple élit domicile au Mont; M. Jean-Pierre Favre, encore en activité pour la distribution de produits homéopathiques, exerce la profession de droguiste et exploite diverses officines à Lausanne et dans la proche banlieue.

Pour Mme Anna Favre, qui exerce une activité de secrétaire-comptable, nous devons de souligner qu'elle fut, en septembre 1947, la première femme valaisanne à obtenir son brevet de pilote; nous ne pouvons que lui réitérer nos félicitations.

La famille revêt une importance particulière, le couple A. et J.-P. Favre ayant eu deux filles, d'où le plaisir d'être entouré de 7 petits-enfants et d'un arrière-petit-enfant.

Nous remercions très sincèrement Mme et M. V. et P. Gavillet, ainsi que Mme et M. A. et J.-P. Favre de leur accueil et des très agréables instants passés en leur compagnie; nous leur renouvelons nos félicitations et nos vœux les meilleurs pour encore de belles et paisibles années en leur demeure montaine.

C. Frioud

Noces de Palissandre

Début septembre 2003, nous avons eu le plaisir de fêter le 90^e anniversaire de M. André Henny, domicilié à la route de la Clochette (cf. 4 Coins du Mont N° 102 de novembre 2003).

Récemment, les beaux jours étant revenus, et à la demande des jubilaires, MM. André Guex, municipal, et C. Frioud, secrétaire, se rendent à nouveau au domicile de **Mme et M. Fernande et André Henny-Delmatto**, ce mardi 20 mai, pour une double célébration, savoir le **90^e anni-**

versaire de Fernande et leur 65^e anniversaire de mariage, mariage du 15 juin 1940.

Nous avons déjà évoqué les diverses et nombreuses activités déployées par André Henny: officier d'infanterie, juré fédéral, chef de Service à l'Etat, Directeur commercial, musicien et chanteur émérite, membre actif de plusieurs Sociétés, Président, directeur, tout au service de la collectivité, à l'écoute de son prochain et particulièrement attaché aux valeurs qui demeurent le fondement de notre pays.

Son épouse, Fernande, est en possession d'un certificat fédéral de couturière; elle fut, durant 35 années, vice-présidente du Bureau électoral de la Pontaise; côté associatif, elle fut membre actif du Grand Chœur mixte de Mézières et du Chœur de Dames, Sociétés dirigées par son beau-père, M. Marc Henny, célèbre chef de fanfares, musique et chant. Elle fut également membre du Chœur paroissial de Bellevaux.

Nous tenons à exprimer nos très sincères félicitations à Mme et M. Fernande et André Henny pour ces beaux anniversaires qui couronnent des années de vie commune, en soulignant tout particulièrement leur amour du prochain, leur fidélité et leur attachement à tout ce qui constitue le monde qui nous entoure et leur joie toute particulière à s'être retrouvés au Mont, à la Clochette, après quelques années passées sur terre lausannoise.

Nous leur réitérons nos félicitations et nos remerciements pour ces instants partagés, en présence de membres de la famille qui ont eu grand plaisir à participer à cette rencontre fort conviviale. Nous leur adressons nos vœux les meilleurs pour encore de belles années de tendre complicité en leur demeure de la route de la Clochette et en notre Commune qu'ils affectionnent tout particulièrement.



Mme et M. Fernande et André Henny-Delmatto



M. Henri Culand

Photo: C. Frioud

90 ans

C'est en présence de ses deux fils et d'un confrère, M. A. Robert, que nous avons rencontré M. **Henri Culand**, domicilié au Petit-Mont, à l'occasion de son **90^e anniversaire**. Il appartenait à MM. André Guex, municipal, et C. Frioud, secrétaire, de lui apporter les vœux et félicitations des Autorités communales.

Après avoir effectué ses études à Lausanne et Genève, Henri Culand exerce la profession de dentiste, à Lausanne, durant quelque 50 années. Cette longue carrière lui permet de souligner l'évolution intervenue dans ce domaine, tant au point de vue des instruments, des méthodes de travail que des « matériaux » utilisés. C'est en 1959 qu'il prend domicile au Mont, venant de Pully.

Nous ne saurions évoquer le parcours d'Henri Culand sans avoir une pensée pour son épouse Sophie, dont les proverbes, dictons, trucs et autres recettes

d'antan alimentaient régulièrement les colonnes de notre Journal et qui nous a quittés durant l'été 2001.

M. Henri Culand vit donc seul, assume l'entretien de la maison et de la propriété, s'adonne à la lecture, s'exprime par la peinture et le dessin, sans négliger sa participation régulière à un groupe de marcheurs, ainsi qu'à un groupe d'étude formé de médecins-dentistes qui aborde divers problèmes d'ordre professionnel. Les pages littéraires des grands quotidiens retiennent également son attention et l'on perçoit cette érudition lorsque nous avons le plaisir de converser et d'écouter ce citoyen par ailleurs discret mais curieux des choses de la vie.

Nous le remercions de son accueil, lui réitérons nos félicitations, lui souhaitons encore de paisibles et agréables années en sa demeure du Petit-Mont, particulièrement lucide et attentif au monde dans lequel nous vivons.

C. Frioud

Au service de la population



L'APE du Mont et environs

Une cantine pour l'école du Grand-Mont à l'EMS La Paix du Soir

Depuis le mois d'octobre 2005, une cantine existe et fonctionne pour les élèves du Grand-Mont. La prise en charge est assurée directement à la sortie de l'école pour les horaires enfantines et primaires. Un Pédibus amène les enfants à l'EMS « La Paix du Soir »



Cantine de l'école du Grand-Mont à La Paix du Soir

où une salle leur est spécialement réservée. Le repas complet et chaud est confectionné par la cuisine de l'EMS et porte le label « Fourchette verte ». Les enfants sont surveillés et ramenés par Pédibus pour le début des cours de l'après-midi. La cantine, qui fonctionne essentiellement sur une base bénévole, est toujours à la recherche de nouvelles mamans qui pourraient apporter leur aide de temps à autre.

Pour tout renseignement :

Tél. 077 410 16 50 ou
cantine.ems@hotmail.com

Pour le comité de l'APE
Laurence Acharti

Ecole de musique du Mont

Reprise des cours en septembre 2006

Enseignement collectif ou privé :

- Flûte douce, violon, piano, guitare classique et électrique, batterie, flûte traversière, clarinette, saxophone, orgue, solfège, lyre, Atelier musique.

Cours d'initiation musicale système Carl Orff (entre 5 et 7 ans).

Les cours ont lieu aux Collèges du Grand-Mont, du Mottier B et de Coppoz.

Renseignements et inscriptions :

Tél. 021 625 26 76, fax 021 625 55 84
Mobile 079 412 29 53
info@ecomuse.ch, www.ecomuse.ch

Direction
Régis Monnier

Atelier danse

L'atelier danse ouvre ses portes dès la rentrée de septembre prochain au ch. de la Viane 105 !

- **Cours pour enfants dès 7 ans :**
Modern-jazz, Hip-hop
- **Cours pour adultes :**
Hip-hop, Step-abdos-fessiers

Renseignements et inscriptions :

Stéphanie
Tél. 079 235 31 28

Nordic Walking

Le Nordic Walking Lausanne organise le **23 septembre 2006** à la Place des sports du Châtaignier une manifestation de marche nordique. Des parcours de 6 et de 12 kilomètres sont prévus que ce soit avec ou sans bâtons. La marche est ouverte à tous. Départs prévus dès 12h45.

Inscriptions et renseignements sur
www.nordic-walking-lausanne.ch

Pour les personnes intéressées à suivre un cours, celui-ci commencera le vendredi 1^{er} septembre à 9h30 au Chalet-à-Gobet. Ce cours se compose de 10 séances et coûte Fr. 130.-, location des bâtons comprise.



7^e «Mi-été» du Mont

Les organisateurs de la Mi-Eté se réjouissent de vous accueillir au Manège du Mont, au chemin des Buchilles, aux Planches, le dimanche 27 août 2006.

Le thème cette année: LE CHEVAL

Dès 10h00

- Enfants et adultes pourront découvrir l'univers du cheval à travers **différents concours**, dotés de nombreux prix.
- Après le **concert-apéritif** avec la participation de l'Union Instrumentale et l'Echo des Bois, un succulent repas vous sera proposé. Vous trouverez également des stands de saucisses, de pâtisseries et de glaces.
- **Pour vous divertir**, de nombreux jeux seront organisés pour petits et grands ainsi qu'un bricolage.
- **Une présentation équestre** vous fera apprécier l'esthétique de ce noble animal.
- **La tombola et la tombola spéciale** vous permettront de gagner de nombreux lots.

Vous trouverez de plus amples détails concernant la fête dans le **tout ménage qui vous sera distribué début août**.

Le bénéfice de cette manifestation sera versé aux écoles enfantines de notre Commune.

Nous vous attendons nombreux afin de partager le verre de l'amitié lors de cette **7^e Mi-Eté, le 27 août 2006**.

Pour la Mi-Eté
Pascal Ventura



FC Le Mont

Saison 2005-2006

Notre club a passé une très bonne saison. Il y a eu un bel engouement chez les juniors, qui comme d'habitude se sont faits plaisir et se sont perfectionnés à chaque entraînement et match disputé. Au niveau des actifs et des seniors il y a eu des hauts et des bas, mais maintenant nous entamons une belle ligne droite pour la saison 2006-2007, grâce à des changements au sein de notre Club.

Un grand merci aux entraîneurs juniors qui prennent le temps de s'occuper de vos footballeurs en culottes courtes, de leur montrer les vraies valeurs de notre sport, ainsi que le respect et le fair-play ô combien important dans le sport, quel que soit le niveau, sans oublier tous nos entraîneurs et leur staff.

1^{re} équipe (2^e ligue)

Notre équipe fanion s'est à nouveau distinguée en remportant la Jordan Cup (Coupe Vaudoise) ce qui lui permet de participer à la Coupe Suisse. Par contre nous avons, pour la seconde fois, échoué aux portes de la 2^e ligue inter; on espère avoir conjuré le mauvais sort pour cette année. Il n'y a que le travail et la bonne volonté qui paie. A bon entendeur...

2A et 2B (4^e ligue)

Stand by pour les deux équipes. Nous tenons à tirer notre chapeau aux deux entraîneurs remplaçants pour leur joli travail de récupération. En ce qui concerne la 2B, tout simplement bravo pour leur saison. Il passe juste à côté de la promotion en 3^e ligue.

Seniors

Une bonne bande de copains de 32 ans et plus, est à la recherche d'un 4^e souffle. Sur l'ensemble de la saison tout s'est bien passé, mais nous avons quand même besoin de sang neuf. Les volontaires qui désireraient parfaire leur condition physique, leur technique (surtout celle des deux pieds) sont les bienvenus.

1^{re} équipe, programme de préparation 1^{er} tour 2006-2007

28.07, 19h30 Le Mont - Concordia
 29.07, 17h30 Le Mont - St-Maurice
 01.08, 18h00 Le Mont - Baulmes
 07.08, 19h00 Le Mont - Dardania I
 09.08, 19h30 Le Mont - Bex I
 12.08, 17h00 Perly-Certoux - Le Mont
 15.08, 19h00 Le Mont - La Sarraz



Société de tir du Châtaignier

Nous sommes à la deuxième période de notre saison et profitons de vous rappeler les séances de tir à venir au Stand du Châtaignier.

Dernier jour du programme obligatoire à 300 m:

- **Judi 31 août 2006**, 17h00 à 19h00 Se munir du livret de performance et de service et de l'invitation à accomplir le tir obligatoire.

Entraînement et tirs à prix

- Samedi 2 sept. de 09h30 à 11h30
- jeudi 7 sept. de 17h30 à 19h00

Tir et journée d'inauguration du drapeau

- Samedi 9 sept. de 09h30 à 11h30

Tir des sages avec mousqueton

- Jeudi 14 sept. de 17h30 à 19h00

Tir de clôture et d'amitié avec nos Amis du Tir de Lausanne

- Samedi 23 sept. de 09h30 à 11h30

Nos activités sont ouvertes à tous, participez aux activités de tir de la société de votre village, faites-vous le plaisir de

vous faire plaisir. Profitez de votre visite en stand pour vous inscrire en qualité d'ami du tir du Châtaignier.

Petite note

Nous cherchons 3 parrains pour notre drapeau de société, vous pouvez obtenir les détails auprès du président, Michel Chardonnens, case postale 10, 1052 Le Mont, tél. 079 774 07 39.



Tennis-Club Le Châtaignier

Interclubs 2006

Fortunes diverses pour les 5 équipes qui ont défendu les couleurs du club lors des compétitions organisées par Swisstennis. Après les trois tours préliminaires, très bonne performance pour les deux équipes promues la saison dernière, puisque tant les dames Jeunes seniors en 1^{re} ligue que les Jeunes seniors en ligue nationale C ont réussi à se qualifier pour le tour de promotion où elles se sont finalement inclinées à Aigle pour les dames et à Chiasso pour les messieurs.

Résultats des autres équipes

- **2^e ligue**: après la relégation de l'an dernier, le groupe a été entièrement reconstruit et s'est maintenu relativement facilement en 2^e ligue.
- **1^{re} ligue seniors**: décimée par les blessures, l'équipe a échoué de peu dans son objectif, participation au tour de promotion, et a maintenu sa place lors du tour de relégation.
- **3^e ligue dames**: composée exclusivement de juniors du club. Cette équipe a été la révélation de la saison. Terminant secondes de leur groupe avec 24 points, elles ont encore toutes leurs chances de faire partie des meilleures secondes de groupe et d'être ainsi promues en 2^e ligue. Bravo les filles!

Interclubs juniors

Huit équipes juniors ont participé au tour qualificatif du Gatorade Interclub Junior de Swisstennis. Trois d'entre elles, les filles B1, les filles B2 ainsi que les garçons C sont sorties premières de groupe et restent en course pour les finales qui se dérouleront fin août. Félicitations à tous nos compétiteurs juniors.

Internet

News, événements, résultats, réservations, tout sur la vie du club sur notre nouveau site www.tennis-lemont.ch

Bon été à toutes et à tous et n'oubliez pas les désormais traditionnelles grillades du jeudi soir, ouvertes aux membres et non membres.

G. Monney



Pétanque du Mont

Le beau temps était de la partie lors de notre **traditionnel tournoi du jeudi de l'Ascension**, où nous nous sommes retrouvés près de 70 personnes à se confronter en triplettes mixtes.

Après de nombreuses parties, **nous avons retrouvé en finale** la famille Janin (3 générations: Albert, Richard et Christophe) contre une équipe d'invités formée de Popol, M. et Mme Viret, ces derniers se sont imposés après de nombreuses mênes.

Durant ce printemps, 3 équipes se sont qualifiées pour les championnats suisses de doublettes, 2 pour les championnats suisses de triplettes, 2 victoires en tournois internationaux, ainsi que de nombreuses places d'honneur.

Au programme des futures manifestations organisées par notre club, les mercredis 9 et 16 août, 32 élèves viendront partager notre sport dans le cadre du Passeport vacances.

Le samedi 2 septembre, nous aurons le plaisir d'accueillir en remerciements nos sponsors pour un après-midi de divertissement.

Nous vous rappelons que pendant l'été notre boulodrome est toujours ouvert, les mercredis après-midi de 14h00 à 16h30, pour l'entraînement des juniors ou des jeunes qui veulent s'initier à la pétanque.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et à bientôt.

*Pour le comité
Th. Moisan et P.-A. Hauswirth*



Les finalistes du Tournoi de l'Ascension

Photo: Pétanque du Mont



FSG Le Mont

Athlétisme à Oron, samedi 15 mai 2006, Jeunesse Filles 7-10 ans

Par un très beau temps, 9 filles se sont présentées aux qualifications athlétisme individuel à Oron et ont obtenu les rangs suivants:

- **Ecolières 8-9 ans:**
 - 5^e Rachel Tedeschi (dist.)
 - 18^e Margaux Achartari (dist.)
 - 77^e Morgane Vullyamoz
 - 81^e Jodie Meyer
 - 86^e Jennifer Ginesi sur 92 participantes.
- **Ecolières 10-11 ans:**
 - 12^e Noélie Sciboz (dist.)
 - 15^e Margaux Chamot (dist.)
 - 21^e Elodie Rueff (dist.)
 - 74^e Carole Amaudruz sur 87 participantes.

Avec ces excellents résultats, 5 filles ont été qualifiées pour la finale vaudoise d'athlétisme individuel qui a eu lieu le 17 juin à Aigle dans le cadre de la Fête Cantonale Vaudoise de Gymnastique.

La FSG Le Mont y a obtenu la médaille d'or et le titre de championne vaudoise dans la catégorie « Ecolières 8-9 ans » en la personne de Rachel Tedeschi – Bravo! – suivie au 32^e rang par Margaux Achartari.

Dans la seconde catégorie « Ecolières 10-11 ans », les rangs 19 pour Noélie (dist.) – 21 pour Elodie (dist.) et 38 pour Margaux Chamot, ont été occupés par les athlètes du Mont.

Merci pour ces excellents résultats et... à l'année prochaine!

Salutations sportives

Dorys



Les 5 qualifiées à Aigle, Rachel, Margaux A., Elodie, Noélie et Margaux Ch.

Photo: FSG Le Mont



Echo des Bois

Par son assemblée du 1^{er} juin, l'Echo des Bois a mis fin à sa saison chorale, non sans regrets..., mais l'été et les vacances sont bienvenus pour chacun, avec la perspective des retrouvailles le 24 août, en vue de la Mi-été du Mont.

Puis une nouvelle année de chant s'ouvrira, pour laquelle la société vous accueillerait volontiers, même si vous êtes débutant(e) ou hésitant(e). Nous vous offrons:

- Un travail musical intéressant
- Une collaboration avec un jeune chef dynamique
- Une ambiance gaie et chaleureuse
- Des occasions variées de mettre en valeur vos talents.

Notre directeur, Olivier Hartmann, plus de ses dons musicaux et de direction, a mis sur Internet un site de l'Echo des Bois, parfaitement élaboré, que vous pourrez consulter pour tous renseignements: www.echodesbois.com

Les membres de la société de chant se font un devoir et un plaisir de lui adresser reconnaissance et remerciements chaleureux pour ce beau et patient travail.

Le président M. **Gilbert Joly**, avec sa gentillesse coutumière, répondra à tout ce qui pourrait vous intéresser, **tél. 021 652 68 18** ou la sous-directrice, **Mme Lia Singh, 021 652 61 40**.

Les répétitions reprendront le jeudi 31 août à 20h15 à l'Aula du collège du Mottier B.

Bon été et si le cœur ou le chœur vous en dit, vous serez les bienvenus(es) à l'Echo des Bois.

*M. Vaucher
Correspondante*



Société de Développement

Le cœur de l'été bat à tout rompre !

Il y a ceux qui défont leurs valises dans d'autres pays et ceux qui se croisent les bras dans notre commune... Pour certains la mer, pour d'autres le lac et la piscine ou l'évasion gros souliers aux pieds. Pour tous du plaisir, de l'étonnement et du repos comme objectif.

Les vacances... on passe l'éponge sur l'ardoise des soucis... le regard prend la clé des champs. L'album photos remplacera la télé pour une soirée d'hiver.

Au Châtaignier, le 1^{er} août, la fête des enfants et des adultes et le 2 août la fête des adultes et des enfants... Des fêtes qui s'organisent chez nous au cœur de l'été pour l'accueil, les rencontres avec les autres et l'amitié. Une belle croisière !

Rand...au...Mont

Dimanche 1^{er} octobre 2006

A tous les amoureux de la marche, de la nature, de paysages insolites...



L'équipe de voirie et Florence Zahnd, toujours dévouée à l'organisation de la Fête de mai

Photo: Sté de Développement

Que vous soyez simple promeneur ou randonneur chevronné...

Sur un nouveau parcours idéal pour les familles !

Venez à la découverte des sentiers pédestres de notre Commune

Le Programme :

Une randonnée d'environ 3 h 30 entre vallons, forêts, ruisseaux. Le parcours sera agrémenté par différentes visites et explications et d'un pique-nique typiquement « Rando ».

Prix pour la journée :

Fr. 15.- par personne, repas inclus. Enfant gratuit jusqu'à 12 ans. Un programme détaillé sera envoyé aux participants.

Inscrivez-vous à l'aide du bulletin ci-dessous à retourner jusqu'au **11 septembre 2006**.

Renseignements 079 735 40 46.

Prochaines manifestations

Jeudi 2 novembre : Conférence de Sarah Marquis sur sa nouvelle aventure. Du Chili au Pérou à pied sur le chemin des Incas. (info dans le prochain 4 Coins).

Samedi 11 et dimanche 12 nov. : marché des artistes et artisans du Mont au Châtaignier (info dans le prochain 4 Coins).

Samedi 2 décembre : Fête de la Saint-Nicolas au Grand-Mont

En espérant vous accueillir nombreux à ces manifestations, nous vous souhaitons un bel été.

Stéphane Allaz, Président



Fête de Mai 2006

Photo: Sté de Développement

Société de Développement Bulletin d'inscription pour la Rand...au...Mont

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de participants :

Nombre d'enfant(s) + âge :

Veuillez retourner votre bulletin **au plus tard le 11 septembre 2006** à :
Stéphane Allaz, ch. de Montenailles 78, 1052 Le Mont

Prochains journaux

Parutions

Fin septembre
Fin novembre

Articles

5 septembre
5 novembre

Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffe municipal

Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021 651 91 91

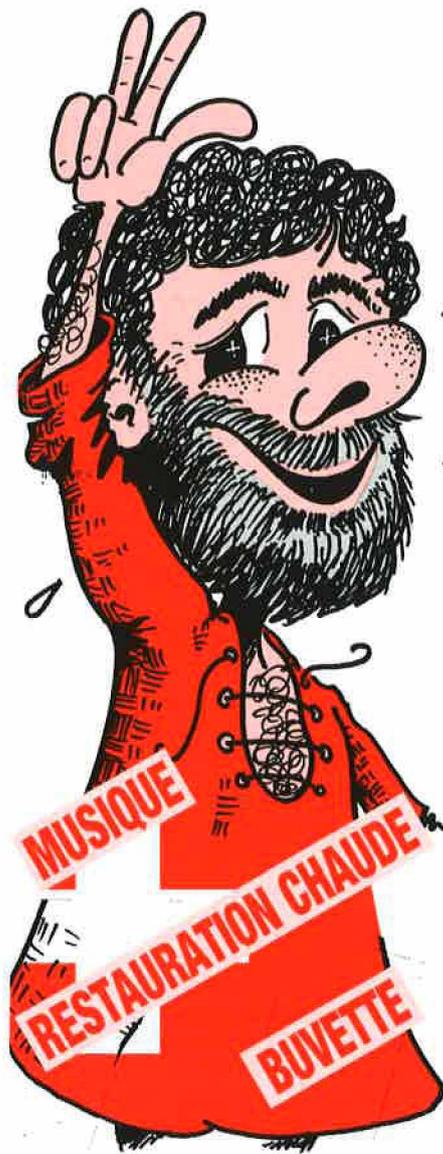
Fax 021 651 91 92

Mail greffe@lemontsurlausanne.ch

FÊTE NATIONALE

La Municipalité du Mont, l'Union Instrumentale,
la Société de Développement et le FC Le Mont
VOUS ATTENDENT AU CHÂTAIGNIER POUR CÉLÉBRER
LE 1^{ER} AOÛT 2006

- Dès 17h00 Ouverture de la cantine - Restauration chaude
Animation musicale
- 18h00** **Match de football FC LE MONT - FC BAULMES (Challenge league)**
Entrée gratuite
- Dès 20h45 Rassemblement sur le chemin du Châtaignier devant
la ferme «La Plaisance»
- 21h00 **CORTÈGE AUX FLAMBEAUX**
PARCOURS: Ch. du Châtaignier - Place du Châtaignier
- 21h15 **CÉRÉMONIE OFFICIELLE:**
Union Instrumentale
Allocution officielle par M. Daniel Grosclaude,
Syndic du Mont
Message de l'Eglise
Cantique suisse chanté par l'Assemblée
- 22h30 Feu d'artifice



FEU TRADITIONNEL

Allumé par les enfants

FEU D'ARTIFICE

TORRÉE DU 2 AOÛT

**Dès 19h30, dans la braise du feu
du 1^{er} août, seront cuits les délicieux
saucissons vaudois, accompagnés
de belles salades variées.**

AMBIANCE BUVETTE

MUSIQUE

Votre Société de Développement

